



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SOMME

Direction départementale
des territoires et de la mer

**Arrêté portant désignation
du comité de pilotage du site d'importance
communautaire FR2200363 "Vallée de la Bresle"**

Le préfet de la région Picardie,
Préfet de la Somme,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, dite « directive Habitats faune flore » ;

Vu la décision de la Commission européenne en date du 12 décembre 2008 adoptant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une deuxième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu les articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-11 du code de l'environnement relatifs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le décret 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;

Vu le décret 2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;

Vu le décret du 16 février 2009 portant nomination de M. Michel DELPUECH, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 portant désignation du préfet de la Somme ; préfet coordonnateur des départements de l'Oise, de la Seine Maritime et de la Somme pour le site d'importance communautaire FR 2200363 « Vallée de la Bresle » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu les travaux du Comité de Pilotage du 7 novembre 2011 ;

Considérant que le réseau NATURA 2000 a pour objet la sauvegarde de la diversité biologique par le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et des espèces pour lesquels chaque site a été désigné,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour la réalisation et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200363 "Vallée de la Bresle" ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Somme ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté préfectoral du 09 février 2011 fixant la composition du comité de pilotage du site FR2200363- « Vallée de la Bresle » est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté fixe la composition du comité de pilotage du site d'importance communautaire FR2200363 "Vallée de la Bresle". Ce comité, qui est l'organe central du processus de concertation, est chargé du suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs.

Article 3

La composition du comité de pilotage est fixée comme suit ;

- Représentants de l'Etat :

Monsieur le préfet de la Somme ou son représentant
Monsieur le préfet de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le préfet de la Seine-Maritime ou son représentant,
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville ou son représentant,
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe ou son représentant,
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie ou son représentant,
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ou son représentant,
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme ou son représentant,
Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le directeur départemental des territoires de la Seine-Maritime ou son représentant,
Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie
Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme ou son représentant,
Monsieur le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie ou son représentant,

- Collectivités territoriales et groupements concernés :

Monsieur le président du conseil régional de Picardie ou son représentant,
Monsieur le président du conseil régional de Haute-Normandie ou son représentant,
Monsieur le président du conseil général de la Somme ou son représentant,
Monsieur le président du conseil général de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le président du conseil général de la Seine-Maritime ou son représentant,
Madame la présidente de l'institution interdépartementale 60/76/80 pour la gestion et la valorisation de la Bresle ou son représentant,
Monsieur le président du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger ou son représentant,
Monsieur le président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV) ou son représentant,
Monsieur le président de l'union des maires de l'Oise ou son représentant,
Madame la présidente de la communauté de communes d'Aumale ou son représentant,

Monsieur le président de la communauté de communes de Blangy sur Bresle ou son représentant,
Monsieur le président de la communauté de communes de la Picardie Verte ou son représentant,
Monsieur le président de la communauté de communes de la région de Oisemont ou son représentant,
Monsieur le président de la communauté de communes de la Bresle Maritime ou son représentant,
Monsieur le président de la communauté de communes du Sud Ouest Amiénois ou son représentant,
Monsieur le président de la communauté de communes du Sud Vimeu Industriel ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune d'Abancourt ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune d'Andainville ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune d'Argüel ou son représentant,
Madame le maire de la commune d'Aumale ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Beauchamps ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Bermesnil ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Blangy-sur-Bresle ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Bouillancourt-en-Séry ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Bouttencourt ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle
Monsieur le maire de la commune d'Ellecourt ou son représentant,
Madame le maire de la commune de Eu ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Gamaches ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Gourchelles ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Haudricourt ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Hodeng-au-Bosc ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Hornoy-le-Bourg ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Incheville ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Inval-Boiron ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Lafresguimont-Saint-Martin ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Lannoy-Cuillère ou son représentant,
Madame le maire de la commune de Le Mazis ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Le Quesne ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Longroy ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Marques ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Méneslies ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Monchaux-Soreng ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Morienne ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Nesle-l'Hôpital ou son représentant,
Madame le maire de la commune de Nesle-Normandeuse ou son représentant,
Madame le maire de la commune de Neslette ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Neuville-Coppegueule ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune d'Oust-Marest ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Pierre-court ou son représentant,
Madame le maire de la commune de Ponts-et-Marais ou son représentant,
Madame le maire de la commune de Quincampoix-Fleuzy ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Rambures ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Romescamps ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Saint-Aubin-Rivière ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Saint-Germain-sur-Bresle ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Saint-Léger-sur-Bresle ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Saint-Valéry-sur-Bresle ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Sénarpont ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Tilloy-Floriville ou son représentant,
Monsieur le maire de la commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle ou son représentant,

Représentants des propriétaires, exploitants et utilisateurs concernés :

Monsieur le président de l'association "à l'écoute de la nature" ou son représentant,

Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Aumale ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Beauchamps ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Bouttencourt ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Bouvaincourt ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Brocourt ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Gamaches ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Basse Bresle ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Gaulle Blangeoise ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Longroy ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maisnières ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Monchaux-Soreng ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nesle-Normandeuse ou son représentant,
Monsieur le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Incheville ou son représentant,
Monsieur le directeur de l'agence de l'eau Artois-Picardie ou son représentant,
Monsieur le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant,
Monsieur le président de l'agence régionale de l'environnement de Haute Normandie (AREHN) ou son représentant,
Monsieur le président de l'ASA de la Bresle ou son représentant,
Monsieur le président de l'association de découverte de l'environnement du Val de Bresle ou son représentant,
Madame la présidente de l'association Haute Normandie nature environnement ou son représentant,
Monsieur le président de l'association Picardie nature ou son représentant,
Monsieur le président de l'association pour la sauvegarde du milieu naturel du Bassin de la Bresle ou son représentant,
Monsieur le président de l'association TOS (truite, ombre, saumon) ou son représentant,
Monsieur le directeur du centre permanent d'initiative pour l'environnement Vallée de la Somme ou son représentant,
Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière Nord-Picardie ou son représentant,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime ou son représentant,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Somme ou son représentant,
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie d'Amiens ou son représentant,
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie du Littoral Normand-Picard ou son représentant,
Monsieur le représentant du collectif botanique de Picardie,
Monsieur le directeur du comité départemental du tourisme de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le directeur du comité départemental du tourisme de la Somme ou son représentant,
Monsieur le directeur du comité départemental du tourisme de la Seine-Maritime ou son représentant,
Monsieur le président du comité départemental de tourisme équestre de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le président du comité régional de la randonnée pédestre de Haute-Normandie ou son représentant,
Monsieur le président du comité régional de la randonnée pédestre de Picardie ou son représentant,
Monsieur le directeur du comité régional du tourisme de Haute-Normandie ou son représentant,
Monsieur le directeur du comité régional du tourisme de Picardie ou son représentant,

Monsieur le directeur du conservatoire botanique de Bailleul ou son représentant,
Monsieur le directeur du conservatoire botanique national antenne Picardie ou son représentant,
Monsieur le directeur du conservatoire des espaces naturels de Haute-Normandie ou son représentant,
Madame la directrice du conservatoire des espaces naturels de Picardie ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Somme ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération départementale des associations de pêche de la Seine-Maritime ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Somme ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération départementale française de randonnée pédestre de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le président du groupement d'intérêt piscicole ou son représentant,
Monsieur le délégué de l'office national de la chasse et de la faune sauvage – service départemental de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le délégué de l'office national de la chasse et de la faune sauvage – service départemental de la Seine-Maritime ou son représentant,
Monsieur le délégué de l'office national de la chasse et de la faune sauvage – service départemental de la Somme ou son représentant,
Monsieur le délégué inter-régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques – Compiègne, ou son représentant,
Monsieur le directeur de l'office national des forêts – agence régionale Picardie ou son représentant,
Monsieur le président du regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le directeur du service des affaires maritimes – DIEPPE, ou son représentant,
Monsieur le président du syndicat de la propriété privée rurale de la Somme ou son représentant,
Monsieur le président du syndicat départemental des propriétaires agricoles de la Seine-Maritime ou son représentant,
Monsieur le président du syndicat départemental des propriétaires agricoles de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de l'Oise ou son représentant,
Monsieur le président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Somme ou son représentant,
Monsieur le président de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction de Picardie (UNICEM de Picardie) ou son représentant,
Monsieur le président de l'union régionale des industries de carrières et matériaux de construction de Haute-Normandie ou son représentant.
Monsieur le président du Moto-cross de Blargies ou son représentant,
Monsieur le président de la ligue de Normandie de canoë-kayak ou son représentant,
Monsieur le président de la Ligue Nord-Picardie de vol libre ou son représentant,

Article 4

Toute personne qui, par ses compétences et intérêts, peut aider ce comité dans ses travaux, peut être invitée aux séances.

Article 5

Le comité de pilotage se réunit sur convocation du président ou de son représentant.

Article 6

L'Institution interdépartementale de la Bresle, reconnue Etablissement Public Territorial de Bassin de la Bresle, a été désignée comme structure porteuse lors du COPIL du 07 novembre 2011 pour une durée de trois ans renouvelables. Madame le maire de la commune d'Aumale a été élue présidente lors de ce même COPIL pour une durée de trois ans. L'EPTB Bresle et le maire de la commune d'Aumale sont chargés de suivre la mise en œuvre du DOCOB.

Article 7

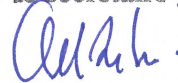
La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier, 80011 Amiens Cedex 01. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

Article 7

Le secrétaire Général de la préfecture de la Somme, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme, le directeur départemental des territoires de l'Oise et le directeur départemental des territoires et de la mer de Seine-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Oise, de la Seine-maritime et de la Somme.

Fait à Amiens, le **16 AVR. 2012**
Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Christian RIGUET